

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Conseil municipal 9 janvier.....	p 2
Elections départementales.....	p 3
Enquête INSEE	p 3
Nouveau bacs O.M.....	p 3
Le C.A.U.E.	p 4
MJC.....	p 5
Médiathèque	p 5
Chats errants	p 5
Site web.....	p 5
Sortir en février	p 6
Boucles de la Boëme	p 6
Randonnées pédestres	p 7
Agenda février - mars	p 8



Voeux du maire en présence du nouveau directeur général des services

Photo Alain PORTE

30 millions d'amis à... où !

Proverbe : « En février, si au soleil ton chat tend sa peau,

En mars , il l'exposera au fourneau »

Petit préambule pour vous parler de la campagne de stérilisation des chats qui va se dérouler du 16 au 20 février : Campagne organisée dans le cadre d'une convention tripartite entre la commune, 30 Millions d'amis et la Fourrière.

Cette campagne a pour but de stériliser les chats sauvages afin d'éradiquer le surpeuplement sur Mouthiers. Il est bien évident que les chats domestiqués seront remis à leur propriétaire.

Une réunion publique à ce sujet se tiendra le 10 Février .

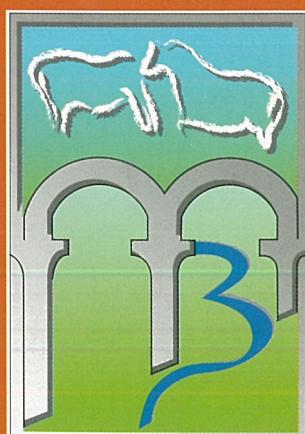
Ce début d'année voit aussi les compétences de l'intercommunalité s'élargir du fait de la loi Allur sur un axe spécifique qui est celui de l'instruction des permis de construire.

En effet cette loi (du 1er juillet 2015) concerne les communautés de commune de plus de 10000 habitants (CDC : 11868 habitants)

La responsable du service de Roullet Saint Estephe disposant de cette compétence depuis plusieurs années, a été embauchée ainsi qu'une personne supplémentaire pour faire face au traitement des futurs permis que nous souhaitons très nombreux.

Le mois de février est aussi le mois des préparations budgétaires : Ainsi se dessinent aujourd'hui les projets qui accompagneront la vie des Monastériens demain : La réhabilitation de la gare qui pourrait bénéficier de fonds européens avec le programme leader, la rénovation des logements sociaux, la construction d'une halle sur la place derrière l'église...Reste à prioriser nos choix .

Le Maire
Michel CARTERET



Mouthiers sur Boëme

CONSEIL MUNICIPAL du 9 janvier 2015

Personnel communal - régime indemnitaire - modification de la délibération du 12 décembre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 12 décembre 2014

portant sur le régime indemnitaire en faveur du personnel communal.

Il précise que dans le cadre du recrutement du DGS et du responsable des services techniques et après consultation des agents, il serait souhaitable d'apporter des modifications à cette délibération, à savoir :

- création d'une nouvelle prime en faveur du responsable des services techniques.
- mensualisation des primes
- suppression de la répartition des primes en cas d'absentéisme.

Le conseil municipal valide ces propositions.

Personnel communal - création poste suite à avancement de grade

Un agent au grade d'adjoint technique principal 2ème classe remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er février 2015, le Conseil Municipal décide de créer le poste correspondant.

Personnel communal - convention Commune/Calitom

Le maire présente présente les conditions financières de reprise du compte épargne-temps (23 jours) du nouveau DGS, dans le cadre de son détachement vers la commune de Moutiers. Une compensation financière de 2 875 € sera versée à la commune.

Achat photocopieur-scan

Après avoir étudié les propositions reçues, il s'avère que celles-ci ne sont pas comparables au vu des matériels proposés. Une nouvelle consultation sera lancée auprès des fournisseurs et la décision est donc remise à une date ultérieure.

Vérification des aires de jeux et installations sportives

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner les propositions faites par les bureaux de contrôle consultés, à savoir : DEKRA, APAVE, VERITAS et SOCOTEC.

Après avoir examiné ces propositions, après comparaison des prix unitaires sur les prestations offertes et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre du bureau de contrôle

Prochaine réunion publique du Conseil Municipal

**VENDREDI
13 MARS
20 H 30**

APAVE pour un montant annuel de 490.00 € HT sans essais en charge des équipements sportifs et 596.52 € HT avec option d'essais en charge.

Effacement des réseaux "la croix guillaud"

Un programme de renforcement des réseaux publics d'électricité va être réalisé par le SDEG16

- il serait souhaitable d'effectuer en même temps l'effacement des réseaux de communication électroniques

- le département subventionne les travaux de génie civil à hauteur de 35% du montant hors taxes (5 683.33 €), financement du SDEG16 (1 989.17 €) Reste à charge de la commune sur l'ensemble des travaux 3 744.78 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté.

Extension réseau électrique pour alimentation terrain "route de Vœuil"

Il y a lieu de procéder à une extension du réseau électrique pour l'alimentation de la parcelle A 421 lot 3 située au "Rosier-route de Vœuil"

façant l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme. L'extension étant inférieure à 100 ml, le conseil municipal, après en avoir délibéré opte pour la solution d'une alimentation dans le cadre d'un raccordement avec contribution financière directe du pétitionnaire au SDEG16.

Participation financière écoles de CHATEAUNEUF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations antérieures concernant l'engagement de la commune en matière de participation financière au fonctionnement des écoles extérieures accueillant des enfants de la commune en classes spécialisées (classes CLIS en particulier).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de la commune de Châteauneuf, pour la participation 2013-2014 d'un montant de 1 269.20 € pour 2 élèves en classe CLIS.

Syndicat mixte de la fourrière - modification des statuts

le conseil municipal accepte le projet de modification des statuts tel qu'il est présenté par le Syndicat Mixte de la Fourrière :

- élargissement du syndicat suite à l'adhésion de nouvelles communes
- calcul de la cotisation annuelle sur la base de la population INSEE de l'année N-1
- Modalités de participations financières incomptant au Syndicat et aux communes lors des interventions du Syndicat.

Syndicat mixte de la fourrière - capture des chats errants

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 12 décembre 2014 concernant la campagne de capture des chats errants sur la commune.

Il informe le conseil municipal qu'une

consultation a été faite auprès de trois vétérinaires locaux afin de connaître leurs tarifs en matière de stérilisation et tatouage dans le cadre d'une campagne de capture.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le choix s'est porté sur le cabinet vétérinaire Quirier de La Couronne, mieux disant.

PSU Crèche - avenant à la convention Commune/MSA

Le conseil municipal :

- accepte les termes de l'avenant à la convention du 1er janvier 2011 portant sur - la mise à disposition d'un nouvel outil donnant accès aux ressources des familles pour les structures d'accueil du jeune enfant dans le but de faciliter le calcul de la prestation de service - la nouvelle date de fin de convention au 31 décembre 2015.

Budget communal 2015 - avance sur subvention Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention est régulièrement versée par la commune à la Caisse des Ecoles pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

Le conseil municipal :

- prend la décision individuelle d'attribution de subventions en faveur de la caisse des écoles en fonction des besoins de ce service en attendant le vote du budget communal primitif 2015.

Indemnité représentative de logement instituteurs 2014

Pour l'année 2014, Monsieur le Préfet de la Charente propose une revalorisation de 0.038% de cette indemnité soit un montant de base de 2 185.00 €.

Après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable

Vente remorque commune

La remorque de marque Lider acquise par la commune en 2009 n'est plus utilisée par les services. Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Boëme s'est porté acquéreur de ce matériel et propose donc au conseil municipal de lui céder.

Le conseil municipal :

- décide de vendre cette remorque au SIAH de la Boëme pour la somme nette de 500 euros.

Elections départementales mars 2015 - organisation des bureaux de vote



JEUDI 12 et 26 FEVRIER

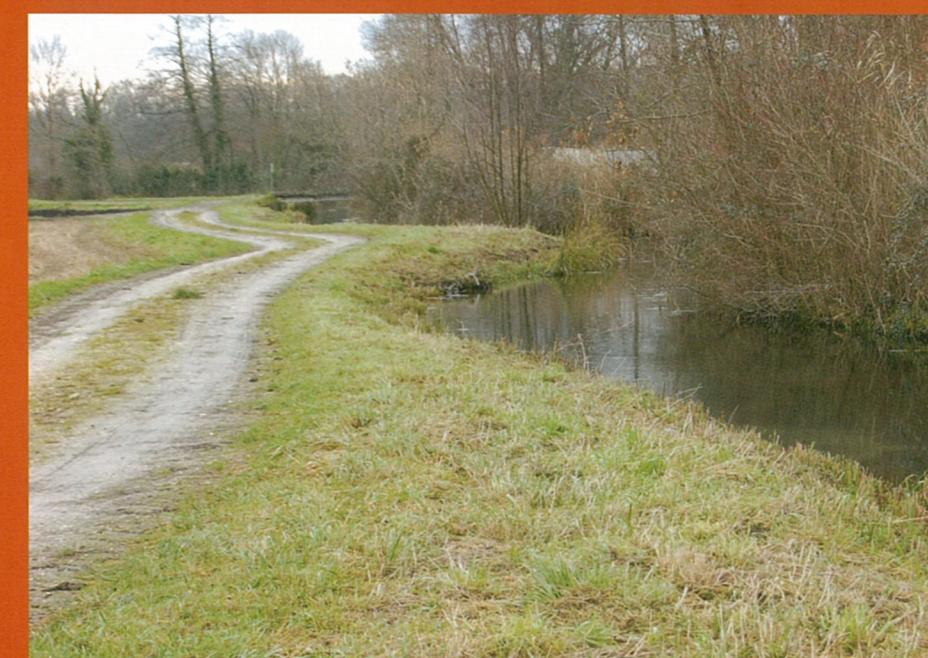
NOUS VOTERONS LE MOIS PROCHAIN

DIMANCHE 22 ET 29 MARS
auront lieu les élections
des conseillers départementaux.

Notre commune fait désormais partie du **canton BOËME-ECHELLE** qui regroupe les deux communautés de communes, celle de la Vallée de l'Ecuelle (Dignac, Sers, Dirac, Vouzan Garat, Bouex, Torsac) et six communes de Charente Boëme Charraud (Moutiers, Roullet, Voulgezac, Plassac-Rouffiac, Vœuil et Giget, Claix).

Nous élisons **deux conseillers départementaux** : une femme un homme. Chacun se présente avec un suppléant du même sexe.

Les bureaux de vote, mairie, école, seront ouverts de 8 H à 18 H



Enquête statistique INSEE sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut National de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise, du 2 février au 2 mai 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et de sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité et l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

BACS ORDURES

« Sur la commune de Moutiers, le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables s'effectue par les agents de Calitom principalement en sacs. Les sacs poubelles fermés peuvent être présentés à la collecte directement sur le trottoir à proximité du domicile.

Pour ceux qui utilisent des bacs, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail recommande officiellement au 1er janvier 2016 « les conteneurs roulants normés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs » et interdit tout autre contenant non conçu pour être appréhendé par les lève-conteneurs, ceci afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolumbaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses et risques biologiques (R437).

En effet, les lèves conteneurs des bennes de collecte ne sont pas compatibles avec les bacs non conformes (anciennes lessiveuses, bidons...) et sont portés à bout de bras par les agents de collecte.



Dans ce cas, il est important lors de l'achat de choisir un équipement conforme aux conditions de collecte. Ces bacs sont reconnaissables aux caractéristiques suivantes :

- deux petites roues
- un couvercle fixe
- un volume supérieur à 120 litres
- et surtout une collarète droite en façade.



Ces conteneurs, répondant à la norme NF EN 840-1, ont l'avantage d'être également plus robustes.

Calitom ne vend pas ces bacs aux particuliers.

En revanche, pour les personnes qui souhaitent remplacer progressivement ou acquérir ce type de bacs, plusieurs solutions existent :

- L'achat en magasins de bricolage

La mairie de Moutiers propose, en fonction du nombre de personnes intéressées de réaliser une commande groupée (1 bac par foyer), et obtenir des tarifs avantageux (environ 30 euros TTC/bac de 120 litres). Vous pouvez venir vous inscrire en mairie et nous vous tiendrons informés.

"Pour une qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale."

Trois architectes et deux conseillers énergie à votre service.

Qui sommes-nous ?

Association départementale, le CAUE est mis en place dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il est également l'Espace Info-Energie du département de la Charente.

Pourquoi nous consulter ?

- Parce que vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie et que vous recherchez les conseils de professionnels compétents et indépendants qui permettront de valoriser votre projet.
- Parce que vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable, le CAUE vous renseigne sur les solutions les mieux adaptées à votre situation, les démarches administratives, les aides financières.

Quand nous consulter ?

Le plus en amont possible, quel que soit votre projet : construction, réhabilitation, aménagement.



Comment nous consulter ?

Par téléphone ou courriel pour des questions ponctuelles ; sur rendez-vous au CAUE ou sur les lieux de permanences décentralisées pour un projet plus global.

Le C.A.U.E. est lié par convention avec le Conseil Général.

L'Espace Info-Energie bénéficie du soutien de l'ADEME et du Conseil Régional

3 architectes et 2 conseillers énergie à votre service

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapports avec ces thèmes.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement fonctionne par conventionnement avec le Département.

Vous souhaitez faire construire ou restaurer une habitation et vous vous interrogez sur la qualité architecturale du bâtiment, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

Les architectes et les conseillers énergie du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous.

Les espaces INFOENERGIE constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en partenariat avec le Conseil Régional Poitou-Charentes. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie.

Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente

Ils vous aideront à formuler vos exigences esthétiques et fonctionnelles. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance sur l'éco-

construction, la maîtrise des consommations énergétiques, les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, l'isolation, les énergies renouvelables, les aides financières à la réhabilitation énergétique.

Ce service est rendu possible dans des conditions de neutralité, de gratuité et de stricte indépendance grâce au soutien financier de partenaires publics.

Nouveaux horaires d'ouverture

Mardi : 10 h à 12 h Mercredi : 9 h à 18 h Jeudi : 9 h à 12 h Vendredi : 15 h à 18 h 30 Samedi : 10 h à 12 h 30 et 14 h à 16 h 30

Ateliers d'écriture

La médiathèque organise des ateliers d'écriture ouverts à tous et basés sur le plaisir et la convivialité !

Les ateliers auront lieu le mardi soir tous les 15 jours de 18 h 30 à 19 h 30.

N'hésitez pas à nous rejoindre même pour une séance d'essai.

Exposition

Dans la salle d'exposition de la médiathèque,

Gabon 2004

ensemble de photos en noir et blanc,

proposé par Alain PORTE.

Ces images, extraits d'un journal de voyage, et qui présentent une vision de moments de fête et de quotidien, ainsi que des portraits, entrent dans le cadre des animations que la médiathèque a réunies sur le thème « l'Afrique

Danse Country lundi à partir de 19 h 30
salle Gilles Ploquin

Chant choral
mercredi à partir de 19 h 30 à la MJC

Peinture le mercredi à partir de 18 h 30 (ancien local du comité des fêtes)

Danse africaine le samedi matin à partir du 15 novembre 2014 à 10 h à la MJC

Pour tous renseignements :
05 45 67 84 38

CAMPAGNE DE CAPTURE DES CHATS ERRANTS

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin de janvier, une campagne de capture des chats errants va avoir lieu dans le bourg de Mouthiers du 16 au 22 février 2015.

Des cages vont être installées aux lieux suivants :

- médiathèque
- la Chauvéterie
- rue de la Boëme
- rue du village de l'école

Nous conseillons aux propriétaires de chats de veiller sur eux afin d'éviter qu'ils ne se fassent capturer.

Les chats capturés seront ensuite castrés ou stérilisés et tatoués.

Les chats capturés seront auparavant examinés afin de vérifier s'ils sont identifiables ; le cas échéant, ils seront remis à leurs propriétaires.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer à la réunion d'informations et de débats organisée à la

MAIRIE

JEUDI 12 FEVRIER A 18 H 30

Assemblée Générale du Comité de Jumelage

MERCREDI 18 FÉVRIER 20 H 30

Salle de la mairie

SITE WEB MOUTHIERS

Nouvelle adresse Internet

pour accéder au site Web consacré à Mouthiers :

www.mouthiers-sur-boeme.com

BD à MOUTHIERS

Mouthiers-sur-Boëme
24 janvier - 8 février 2015

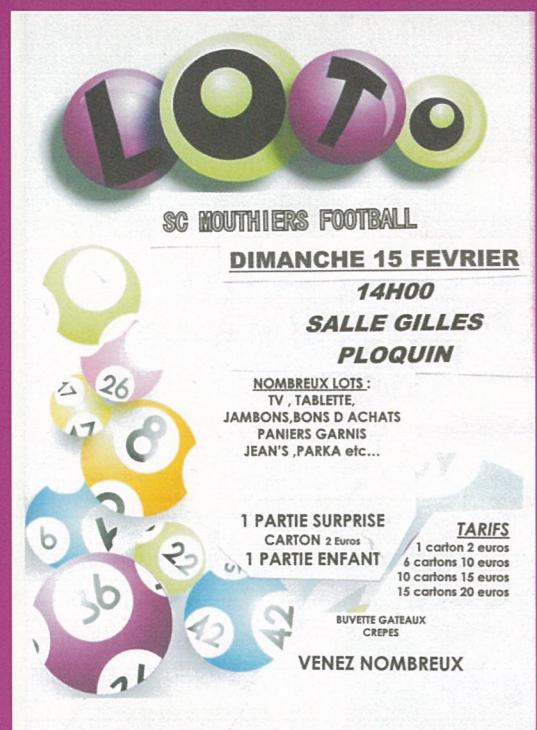
PLANCHES ET HIÉROGLYPHES
Une exposition du festival International de la Bande dessinée



Expo préparée par
Alain PORTE et Gérard DISCOUR
Dédicaces de MAZAN et Julien MAFFRE



SORTIR



Le Comité des Fêtes de MOUTHIERS organise
SAMEDI 7 MARS à partir de 20 H 30
salle Gilles Ploquin
SOIREE ANNÉES 80
avec ou sans déguisement
Animation : DJ NUMBER ONE (DJ du réveillon 2014)
Entrée 5 €
buvette - gâteaux

Mouthiers-sur-Boëme dès janvier 2015
La M.J.C. Jules-Berry propose un **Atelier Dessin Peinture** animé par Yves LAFFONT au 57 rue de la Boëme (dans une des salles de la cour du Secours Populaire) **Le mercredi soir de 18h30 à 20h30**
Renseignements MJC Jules Berry - 05 45 67 84 38 Yves LAFFONT - yves.laffont2@orange.fr - 05 45 38 00 41

Samedi 28 février
APRÈS-MIDI SPECIAL ENFANTS
Rando vélo 6 km et 10 km
Le port du casque est obligatoire.

Rando Challenge* pédestre 4 km
Des questions tout au long du circuit (texte à l'appui) sur le thème : Découverte de la randonnée.

Pour tous
Randonnée 14h00 au lieu-dit « Le Rosier » à Mouthiers-sur-Boëme.

À l'arrivée Goûter.

Important
Préinscription souhaitée pour prévoir l'encadrement nécessaire et le nombre de lots. Contacts : 05.45.67.84.30 / 06.35.27.25.61. Les enfants, par groupes, seront accompagnés d'adultes (parents ou bénévoles). Autorisation parentale obligatoire pouvant être remplie sur place.

Droit d'inscription : 2€

Dimanche 1er mars
Randonnées pédestres
- Randonnées familiales libres 8 km 12 km
Départ de la salle polyvalente de Mouthiers de 8h00 à 9h30. Ces 2 circuits seront balisés.

- Rando challenge* découverte 14 km
Départ de l'étang des Glamots à Roulet-Saint-Estèphe de 7h30 à 9h00. Randonnée par équipe de 2 à 5. Circuit balisé, départ avec la carte.

- Rando challenge* expert Entre 16 km et 20 km
Départ de l'étang des Glamots à Roulet-Saint-Estèphe de 7h30 à 8h30. Randonnée par équipe de 3. Circuit non balisé, départ avec itinéraire tracé sur un fond de carte de randonnée au 1/25000.

Navettes de 11h00 à 16h30 pour le retour des conducteurs à Roulet-Saint-Estèphe.

Inscription sur le lieu de départ de chaque randonnée. Cession de toutes les randonnées à la salle polyvalente de Mouthiers. Enregistrement des arrivées jusqu'à 16h00.

Droit d'inscription pédestre : licencié 4€ / non-licencié 5€ / -16 ans 2€

Circuits VTT 3 circuits VTT 18 km 33 km 42 km
Départ de 8h00 à 9h30 de la salle polyvalente Gilles Ploquin de Mouthiers. Incription sur le lieu de départ. Le port du casque est obligatoire.

Droit d'inscription cycliste : licencié 4€ / non-licencié 5€ / -16 ans 2€

REPAS sur réservation 12€ Service assuré de 13h00 à 15h00 à la salle Gilles Ploquin (salle polyvalente de Mouthiers). **Menu Traiteur "Cendrillon"** : potage du jour, paella royale, plateau de fromage et sa salade, Alcazar, café (Vin compris)

Inscription repas : 25^{ème} Boucle de la Boëme
Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Tél _____
Association _____ x 12€ = _____
Bulletin et règlement par chèque à l'ordre de Sentiers de Boëme à retourner avant le 23 février à l'adresse suivante : Mme Cécile TRICHARD 26 Avenue du 24 août 1944 16440 MOUTHIERS SUR BOËME (Tél: 05.45.67.92.45)

RANDONNÉES

8-fév	Cédric H. Nicole G.	610561164 634031767	Barbezieux « Sentier beau vallon »	13h30	Médiathèque Ancienne gare	14h	11,5 km
Samedi	Alain B.	545678324	St Emilion – Mascaret	9h30	St Emilion	14h	6 km
21-fév	Joël F.	623554643	Pique-nique tiré du coffre	9h30	St Pardon de Vayres	18h	ou 11km
8-mars	Daniel P.	619126239	St Aulais la Chapelle « Sentier des trois clochers »	13h15	Mairie	14h	13 km

11-fév	Découverte de la randonnée du 4 mars						
18-fév	Joël F. Gilles D.	623554643 660138529	Blanzac	13h45	Parking du Vieux Chai	14h	8 km
Samedi	Alain B.	545678324	St Emilion – Mascaret	9h30	St Emilion	14h	6 km
21-fév	Joël F.	623554643	Pique-nique tiré du coffre	9h30	St Pardon de Vayres	18h	ou 11km
25-fév	Découverte de la randonnée du 18 mars						
28-fév 1 ^{er} mars	25 ^{ème} BOUCLE DE LA BOËME						
4-mars	Raymond F. Guy P.	677415971 674803445	Mouthiers	13h45	Chevet de l'église	14h	7 km
18-mars	Claude D. Patrick D.	545678411 695507900	Bouex	13h45	Parking du cimetière	14h15	8 km

Séjours du 1^{er} au 10 mai ou du 8 au 17 mai 2015

“LE CHEMIN DE STEVENSON”

Contactez Cedric HILLAIRET au 06 10 56 11 64

Nicole GIRARDEAU au 05 17 20 54 51

Alain BONNET au 05 45 67 83 24

ETAT CIVIL

Naissances :

13 janvier : Hector CHARLEBOIS CHAN PAO
« les Forêts »

Décès :

1er janvier : Armand BOUSSEAU
« le Ménadeau »

18 janvier : Guy MOULINIER « Gersac »

LE RELAI INFERNAL



MOUTHIERS
EST
CHARLIE

SUR VOTRE AGENDA FÉVRIER

8 : repas dansant génération Boëme à la salle polyvalente

14 : déstockage au local du secours populaire

15 : loto du foot à la salle Gilles Ploquin à 14 h

27 : don du sang salle du vieux chais à Blanzac 17 h

27/28 février et 1er mars : Boucles de la Boëme par sentiers de Boëme

MARS

6 : assemblée générale de la MJC au Centre Social

7 : soirée Années 80 organisée par le Comité des Fêtes à 20 h 30 à la salle Gilles Ploquin

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.

Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MEDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE Jean REVEREAULT

Impression : VALENTIN Angoulême

Le prochain
bulletin

Sera celui de mars. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 février.
Les activités prévues jusqu'à mi avril pourront y être annoncées.



Boëme patrimoine prépare le futur en revisitant le passé.



Atelier des transformatrices !



Eduard GANNE, nouveau Directeur Général des Services, sa grand mère y fut secrétaire de mairie

(Photos Alain PORTE)